FICHES PRATIQUES
Énergie

E- 0112/1

Référentiel	**ISO 50001 : 2018**			
§	**9.1 et 10.2**			
Evaluation des performances				

Problème posé

Qu'entend-on par amélioration de la performance énergétique ?
Dans quel cas considère-t-on qu'une absence d'amélioration de la performance est une non-conformité ?

Réponse

Selon l'ISO 50001 2018, la performance énergétique est le (les) résultat(s) mesurable(s) liés à l'efficacité énergétique, à l'usage énergétique et à la consommation énergétique.

Note 1 : La performance énergétique peut être évaluée au regard de la politique énergétique, des objectifs, des cibles énergétiques de l'organisme ainsi que d'autres exigences de performance énergétique.

Note 2 : La performance énergétique est l'une des composantes de la performance du SMÉ.

Selon l'ISO 50001 2018, l'amélioration de la performance énergétique est l'amélioration des résultats mesurables en matière d'efficacité énergétique, des usages énergétiques ou de consommation énergétique par rapport à la situation énergétique de référence. En conséquence, l'appréciation de la performance énergétique mérite de se questionner selon ces trois dimensions.

On peut donc considérer que les exemples suivants contribuent à apprécier une amélioration de la performance énergétique :

- Une amélioration de ou des IPé par rapport à la (les) situation(s) de référence

- Une amélioration de ou des IPé en lien avec les objectifs définis

- Une stabilisation de ou des IPé par rapport aux objectifs définis
  - ➢ Exemple : un équipement industriel voit sa performance énergétique décroitre au cours du temps du fait de l'usure et de l'encrassement. Des actions de maintenance permettent de limiter la dégradation de performance. L'objectif défini est de chalenger les équipes sur la maintenance du procédé. Si l'objectif est atteint on considère que la performance a été améliorée par le SMé.

- Une augmentation de la consommation énergétique liée à un surplus d'activité et avec une amélioration de l'IPé

- Une amélioration de l'usage énergétique pour une consommation équivalente ou augmentée
  - ➢ Exemple : une entreprise modifie son système d'éclairage de l'atelier de production. Bien que la consommation énergétique soit stable, le niveau d'éclairement au poste de travail a été amélioré.

- Une amélioration de la fiabilité des données consolide la mesure de la performance énergétique

  - Exemple : augmentation du nombre de point de mesures, réduction de l'incertitude de mesure, amélioration de la connaissance et de la mesure des facteurs pertinents ou statiques.
    - Illustration : une entreprise qui est passée d'un système de relevé mensuel des compteurs à un système de surveillance et de mesure en temps réel de la consommation a amélioré son SMé qui lui permet de détecter plus facilement et plus tôt des dérives, donne des possibilités d'automatisme et de surveillance et d'alarmes, lui permet de détecter et de vérifier des évènements anormaux contribuant à l'amélioration de la performance énergétique.
    - Dans cet exemple, le Smé est amélioré, mais à vérifier les conséquences sur la performance : L'amélioration du niveau de précision peut indiquer des Ipé en dégradation par rapport à N-1 car les données sont plus précises et plus fiables, mais on ne peut mette un écart du fait d'un changement de système de mesures. Les données seront à confirmer en N+2. Si pas d'amélioration en N+2, c'est un écart.

Dans les cas où la performance se dégrade sur certains IPé et s'améliore sur d'autres, il est important de prendre en considération la volonté de la direction, sa stratégie, son contexte, les actions/ moyens mis en œuvre dans le cadre du SMé ainsi que la justification apportée de la non-atteinte de la performance. *Voir note 1 de la performance énergétique.*

Exemple 1 : *Cas d'une certification multisites, échantillonnées pendant un audit, et pour laquelle une dégradation de certains IPé locaux (sur site secondaire) tout en maintenant une amélioration sur l'Ipé national ou global (du fait des moyennes) :*

➔ Il est important d'analyser la situation au global et sur, a minima, un cycle de certification. Si toutefois, les actions sont insuffisantes, et les dégradations récurrentes sur tout le cycle de certification, il est nécessaire de formuler des NCmin sur les sites présentant une dégradation de leurs IPé, tout en maintenant le certificat Groupe.

Cette situation peut apparaitre également dans le cadre d'amélioration des résultats en environnement mais dégradation des IPE (Ex : réduction des GES par changement de type d'énergie mais possible dégradation de la performance de l'installation).

De manière générale, dans les cas d'absence d'amélioration de performance, si la justification de non-atteinte de la performance n'est pas apportée ou n'est pas pertinente, **alors l'équipe d'audit pourra formaliser une non-conformité**. Cela vaut aussi pour les SMé qui sont dans l'incapacité de fournir des données permettant de statuer sur la performance énergétique.

La caractérisation du constat (PS, NC Min ou NC MAJ) pourra être modulée en fonction de l'audit pendant lequel l'absence d'amélioration de performance est notée :

Est-ce la première fois que la situation est constatée ? (Analyse des rapports précédents)
Y-a-t-il déjà eu un constat similaire lors du cycle d'audit en cours ou du cycle précédent ?
Est-ce un audit initial ? => Constat de PP ou de PS peut être suffisant

Nota : l'ISO 50006 et l'ISO 50015 fournissent plus de détails sur le mesurage de la performance énergétique

Mot(s) clé(s) : **Amélioration continue, Performance énergétique**

Date de création : 09/10/2018
Date de modification : 31/01/2025